

Atelier « Les enjeux socio-économiques du projet à l'échelle du bassin dieppois »

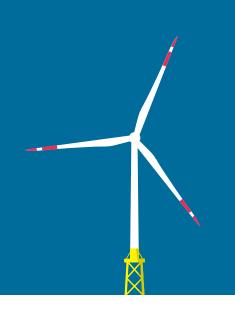
Le 26 juin 2017 à Dieppe











Mot d'accueil par Christophe Leblanc



RAPPEL: POURQUOI UN ATELIER SUR LE VOLET SOCIO-ECONOMIQUE DU PROJET

Partager l'information sur la stratégie socio-industrielle du projet et les actions entreprises sur le territoire

> Impliquer les personnes concernées dans la dynamique du projet par le recueil de leurs avis et suggestions

D'autres ateliers seront organisés sur le territoire

Favoriser les retombées économiques sur le territoire



DÉROULÉ DE LA SÉANCE

Ouverture - 10 min

Mot d'**accueil** par Christophe Leblanc (EMDT) Mot du garant de la concertation par Jacques Roudier

→ Actualités du projet - 20 min

Présentation générale du projet et de ses actualités par Christophe Leblanc (EMDT) + Temps d'échanges

La stratégie socio-industrielle d'EMDT- 30 min

Présentation par Christophe Leblanc et Laurent Farvacque (EMDT) + Temps d'échanges

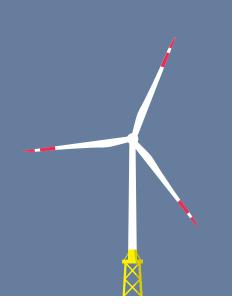
L'exploitation et la maintenance à Dieppe - 30 min

Les activités et les emplois sur Dieppe, par Florian Bonne, Marie-Laure Bonnot (EMDT), Frédéric Petit et Cédric Turnaco (Adwen)

Les actions entreprises par EMDT sur le territoire, par Laurent Farvacque (EMDT) La base de maintenance, par Florian Bonne (EMDT)

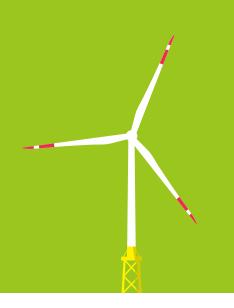
- + Temps d'échanges
- Travail en groupes 30 min
- ➤ Mise en commun 20 min
- **Conclusion** − 10 min





Présentation des intervenants





Mot du garant par Jacques Roudier



Jacques Roudier

garant de la concertation



LE GARANT

- Désigné par la CNDP le 6/04/2016, à la demande du maître d'ouvrage
- Indépendant vis-à-vis du maître d'ouvrage
- Neutre et impartial : il ne prend pas partie sur le fond du projet
- En fonction jusqu'à l'enquête publique

26/06/2017 - DIEPPE 8



LES MISSIONS DU GARANT

- Veiller à ce que la concertation se déroule dans le respect des valeurs du débat public et notamment
 - veiller à ce que le public le plus le plus large soit informé, puisse s'exprimer et participer
 - veiller à ce que les questions posées au MO aient une réponse
- Etre, si besoin, un « recours » pour les participants ou un
 « aiguillon » vis-à-vis du maître d'ouvrage
- Rendre compte à la CNDP du déroulement de la concertation

26/06/2017 - DIEPPE 9

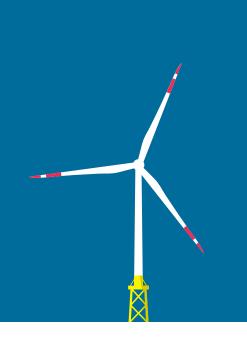


Merci de votre attention et à votre disposition pour des questions

garant.eoliennesdlt@gmail.com

26/06/2017 - DIEPPE 10





Actualités du projet



LE CADRE ET LES OBJECTIFS DU PROJET

Participer à la transition énergétique

- 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020, 32% en 2030
- 3 000 MW de capacité d'éoliennes en mer installée en 2023 et l'attribution de projets supplémentaires d'ici 2030
- ▶ Contribuer au développement en France de la filière industrielle de l'éolien en mer
- Mettre en place les conditions économiques pour la création d'emplois et de savoir-faire
- Engager la filière dans le développement européen (150 GW en Europe en 2030)

- Des invariants fixés par l'Etat dans le cadre de l'appel d'offres :
 - La zone d'implantation
 - La puissance maximale
 - Le calendrier





LE PORTEUR DE PROJET

Le projet est développé par une société-projet : EOLIENNES EN MER DIEPPE LE TREPORT

3 actionnaires



Acteur mondial de l'énergie

Leader dans les énergies renouvelables

Premier producteur éolien terrestre en France



1er énergéticien au Portugal

3ème producteur éolien terrestre en France et dans le monde

Acteur de l'éolien en mer au Royaume-Uni



Investisseur au service du développement économique des territoires

Acteur de la transition écologique et énergétique française

47 %

43 %

10 %

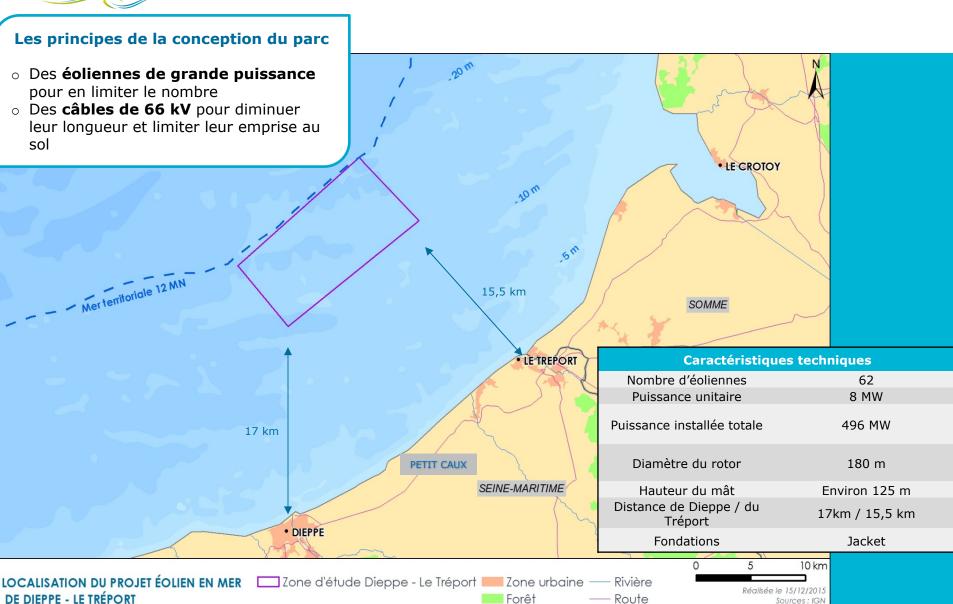
Un partenariat exclusif avec un fournisseur d'éoliennes :



Entreprise dédiée à l'éolien en mer Fournisseur exclusif des éoliennes 8 MW du projet

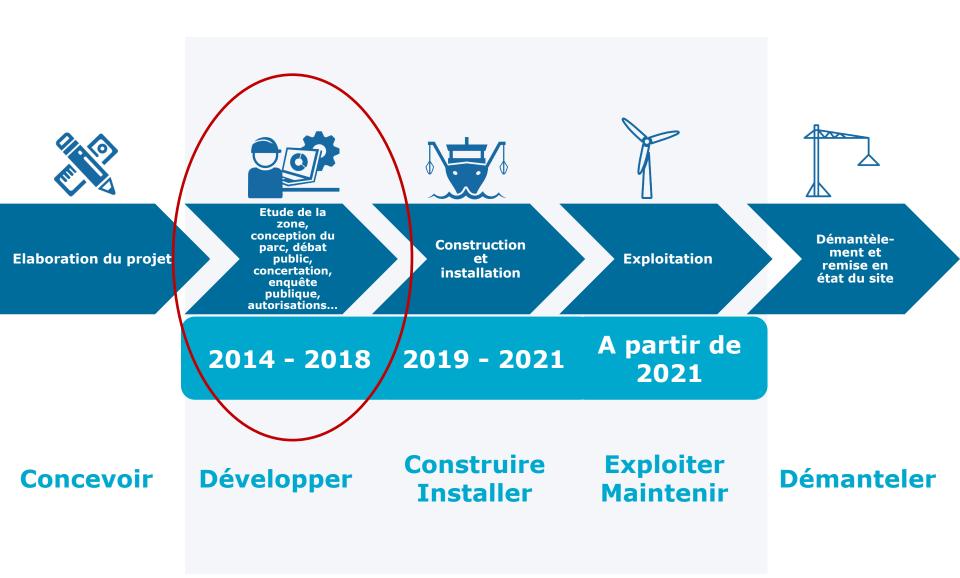


LE PROJET EN BREF





LES GRANDES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DU PROJET DE PARC





LE 10 MAI 2017 : DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATION

(JALON T0+36)

Le projet a déposé deux dossiers de demande d'autorisation auprès des services de l'Etat :

- Un dossier de demande d'autorisation au titre des dispositions des articles L. 2124-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques pour **l'occupation du domaine public maritime**;
- Un dossier de demande d'autorisation au titre des dispositions des articles L. 214-2 et suivants du **code de l'environnement**.

Dans ce cadre, EMDT a remis aux services de l'Etat une **étude d'impact sur l'environnement**, qui correspond à plus de deux années de travail de nos équipes en partenariat avec des bureaux d'études indépendants.

- Cette étude comprend :
 - un état initial de l'environnement au sein duquel il souhaite implanter son projet,
 - une évaluation des impacts sur le milieu et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces impacts,
 - ainsi que **le suivi** de ces mesures

Le dépôt des demandes d'autorisations ouvre la voie à une nouvelle phase de développement du projet : le lancement de **l'enquête publique** prévue pour 2018, tout comme **la réponse des services de l'Etat** aux demandes d'autorisations.



LES PROCHAINES ÉTAPES

- Instruction des dossiers de demandes d'autorisations suivantes :
 - Une autorisation d'occupation du domaine public maritime pour une durée maximale de 30 ans.
 - Une autorisation au titre de la **loi sur l'eau**.

2017

2018

- Enquête publique
- **Décisions** de la Préfecture sur les autorisations



RAPPEL DES ENGAGEMENTS SUITE AU DÉBAT PUBLIC









- Prendre en compte l'impact du projet sur le paysage, le tourisme et l'identité du territoire
- Rechercher la **meilleure cohabitation** possible avec les activités de **pêche professionnelle**



- Favoriser la création d'emplois et les retombées sur le territoire
- Solliciter la nomination d'un garant de la concertation

Adwen

Actualité du groupe

Juin 2017

Actualité du groupe

Une intégration en cours



Une gouvernance intégrée en France :

Filipo Cimitan Président de Siemens Wind Power France a été nommé Président d'Adwen France début juin 2017





